

# Certificat en coopération et solidarité internationales

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-368-5-2


**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle


**TITRE OFFICIEL** Certificat en coopération et solidarité internationales

**TYPE** Certificat

**CRÉDITS** 30 crédits

**DURÉE** 1 an

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Abdellatif Lemssaoui  
ppl-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Coopération et solidarité internationales  
514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
ppl-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

**Vous souhaitez participer à la mise en place d'un avenir meilleur et plus durable pour tous ?  
Vous souhaitez comprendre la réalité du milieu de la coopération et de la solidarité internationales afin de pouvoir intervenir de manière adéquate dans des situations interconnectées et de plus en plus complexes ?**

Développé et actualisé en collaboration avec les milieux professionnels, le certificat en coopération et solidarité internationales vous permet de mettre en oeuvre des solutions concrètes et équitables ainsi que d'appliquer des méthodes coconstructives tout en participant à la professionnalisation du milieu.

Qu'il soit suivi à titre de formation initiale, de formation complémentaire ou encore de formation de perfectionnement, ce programme soutient le développement de votre esprit critique face aux enjeux liés à la pratique actuelle.

Grâce à une structure souple, ce programme vous permet de cibler et de valider vos domaines d'intérêts afin de développer des compétences appliquées aux enjeux d'actualité qui vous interpellent tout en répondant aux besoins des différents contextes. Ses chargés de cours praticiens et experts du milieu vous enseignent à allier connaissances théoriques et habiletés pratiques.

## Objectifs

Le certificat en coopération et solidarité internationales vise l'acquisition de connaissances fondamentales et le développement de compétences transversales nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables, équitables et concrètes, applicables aux domaines de la coopération et de la solidarité internationales.

De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à :

- Analyser des situations actuelles et concrètes de coopération et de solidarité internationales sur la base de données validées provenant de sources scientifiques crédibles et diverses ;
- Identifier les spécificités de l'expérience et de l'expertise québécoises et canadiennes en coopération et solidarité internationales, en comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le monde;
- Appliquer des méthodes participatives et coconstructives visant à faciliter la collaboration multidisciplinaire, interculturelle et intergénérationnelle ;
- Intégrer les outils essentiels à l'opérationnalisation d'initiatives dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationales ;
- Justifier son propre rôle face aux principaux enjeux en matière de coopération et de solidarité internationales;
- Évaluer les enjeux reliés à la professionnalisation du milieu de la coopération et de la solidarité internationales.

## Forces

- La possibilité pour l'étudiant de réaliser un **stage à l'étranger**.
- Seul programme universitaire offert par des **praticiens du milieu au Québec**.
- Certains cours du programme facilitent la **préparation à une certification professionnelle** (certification PMP en suivant le cours PPL3120-Gestion et évaluation de projets en coopération; certification Sphère en suivant le cours PPL3140 – Actions humanitaires : conflits et catastrophes).
- Un programme reconnu par **nos partenaires** :
  - AQOCI
  - Bureau international des droits des enfants (IBCR)
  - Carrefour international
  - CECI
  - CUSO International
  - Développement et Paix
  - Équiterre
  - Groupe d'Économie Solidaire du Québec (GESQ)
  - Infirmières et infirmiers sans frontières (IISF)
  - Jeunesse Canada Monde
  - Oxfam-Québec
  - SACO/CESO
  - SUCO et Ingénieurs Sans Frontières Québec

## Perspectives d'avenir

L'étudiant ayant cette formation (complémentaire) pourrait travailler dans les :

- Organismes de coopération internationale (OCI) québécois et canadiens;
- Entreprises, OSBL et organisations publiques exerçant des activités internationales;
- Secteurs associant l'international à un champ disciplinaire du programme (médias, éducation, développement durable, droits de la personne, multi et interculturelisme, etc.);
- Organisations internationales.

L'étudiant pourra intégrer différents contextes, soit celui de la coopération internationale pour le développement, de la solidarité internationale ou encore de l'humanitaire.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
  - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- Base universitaire
  - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) ou faire la preuve d'une formation équivalente.
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Action communautaire	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-251-5-0	Jour
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

**Automne**

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1<sup>er</sup> août 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023

**Hiver**

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

**Été**

- **Été 2023:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023

**Structure du programme (1-368-5-2)**

Version 00 (A20)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

**SEGMENT 70**

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

**Bloc 70A Notions et pratiques fondamentales**

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0S
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0J S
PPL 3600	Atelier d'intégration et résolution de problèmes	3.0J

**Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PPL 2120	Éducation à la citoyenneté mondiale	3.0	PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0S
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0S	PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0S
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0J	PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0J
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0S	PPL 3078	Corruption et abus : prévention en coopération	3.0

**Bloc 70C Habiletés spécifiques et méthodologies**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PPL 2210	Nouvelles technologies pour l'international	3.0S	PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0
PPL 2230	Construction de savoirs à l'international	3.0S	PPL 3160	Santé et sécurité en contexte international	3.0S
PPL 2240	Ingénierie de la formation pour l'international	3.0	PPL 3400	Stage en coopération et solidarité internationales	6.0
PPL 3120	Gestion et évaluation de projets en coopération	3.0			

**Bloc 70D Formation complémentaire**

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0	REL 3320	Migration et diversité religieuse	3.0J
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0J S	SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0J
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0J	SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0J
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0S	URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0J
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0J	VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0S
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0J	VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0J S
POL 2802	Théories du développement	3.0J			

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, y compris parmi les cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Le cours au choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication appliquée	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Droit	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Relations industrielles	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-230-5-2	Soir
Relations publiques	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-400-5-0	Soir
Études internationales	Baccalauréat	90 crédits	1-960-1-3	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en coopération et solidarité internationales. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.